

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 19

Date de la convocation : 08 avril 2026

L'an Deux Mil vingt-six,

Et le vingt avril à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Sabine LEVASSEUR – Sandrine BOUNAB – Maryse MONTASTIER – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT – André AUROUX – Julien DELUDET – Yannick COITE – Fanny VACHON – Pauline VACHER – Jérémie LEMOINE – Gérard ROUQUETTE – Mathilde RZUCIDLO – Emilie EMERY-PROVOST – Romain MATTELY

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandrine BOUNAB à Paméla ETIENNE – Loïc MORDAN à Stéphane PITAVY

Secrétaire de séance : Maryse MONTASTIER

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Etat d'assiette des coupes de bois de l'année 2026

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 – ENCAISSEMENT CHEQUE SPARA

Monsieur le Maire explique que suite à un dysfonctionnement du système d'alarme de l'ensemble polyvalent, la société SPARA a fait un geste commercial en remboursant 4 mois d'abonnement sur l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTÉ** le remboursement de SPARA qui représente 4 mois d'abonnement.

3 – TRAVAUX SDE03 : LE COURRET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation des réseaux électriques « Le Courret »

Montant des travaux : 141 830€ - Financement : 99 281€ - Contribution communale : 42 549€

Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux électriques « Le Courret »

Montant des travaux : 23 340€ - Financement SDE03 : 9 430€ - Contribution communale : 13 910€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De **DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **4 900 €** lors des **15 prochaines cotisations annuelles** au syndicat.

4 – ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE POUR 2026-2027

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit se prononcer sur les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** de renouveler l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2026 et de ne demander aucune modification.

5 – CONTRAT DE BAIL POUR LE LOCAL DU CHATEAU

Monsieur le Maire explique que suite à une demande de Monsieur Justin PINAULT pour occuper un local à Quinssaines afin d'exercer son activité professionnelle, il propose de lui louer l'ancien logement du château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** de louer l'ancien logement à Monsieur Justin PINAULT (PINAULT TP) pour un montant mensuel de 300 € à compter du 01.05.2026,
- PRÉCISE** que cette location fera l'objet d'un bail précaire d'un an renouvelable et que tous les frais (eau, électricité...) seront à sa charge.

6 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 22 mars 2026 (D2026-026), les 4 membres élus et 4 membres extérieurs du CCAS ont été désignés.

Il propose de rajouter 2 élus et 2 membres extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE** que le CCAS soit composé de 6 élus et 6 membres extérieurs,
- DECIDE D'ELIRE** les membres de la Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS) comme suit :

Président :

- Francis NOUHANT

Membres élus :

- Catherine BILLAUD,
- Emilie EMERY-PROVOST,
- Paméla ETIENNE,
- Sabine LEVASSEUR,
- Julien DELUDET,
- Loïc MORDAN

Monsieur le Maire désigne les membres non élus comme suit :

- Marcel ANDRIVON,
- Mireille MAURIN,
- Amélie AUFAURE,
- Laëtitia LALLIER,
- Martine GACON,
- Bernadette PAULA-PEPIN (UDAF)

7 – DELEGUE ELU ET AGENT DU CNAS

Le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué élu et agent du CNAS.

SONT DECLARES ELUS, à l'unanimité :

Délégué élu :

- Francis NOUHANT

Délégué agent :

- Delphine SUREAU

8 – COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Sujet reporté au prochain conseil municipal.

9 – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Sujet reporté au prochain conseil municipal.

10 – AVIS DE CONSULTATION RELATIF A UN PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE NOUHANT

Monsieur le Maire explique que la SASU « WPD Energie 31 » située à Boulogne-Billancourt a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Nouhant. Ce dossier a été déclaré complet et régulier.

Il est demandé d'émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Nouhant.

11 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer pour l'année 2026 une subvention 500 € aux associations de Quinssaines, 50 € pour le DDEN et 400 € pour l'association prémilhatoise du Don du Sang.

12 – IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de la Taxe foncière sur le bâti et le non bâti, ainsi que la taxe d'habitation par rapport à l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE pour l'année 2026 les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti)	42,62 %
- Taxe foncière (non bâti)	49,16 %
- Taxe d'habitation	14,20 %

13 – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. BUISSON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'état d'assiette de coupes de bois de l'année 2026 (parcelle n°3).

14 – LOTISSEMENT DES ROSSIGNOLS

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (le Maire ne prend pas part au vote)

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	34 867.74€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 867.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	34 877.74€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	34 877.74€
	Réalisé:	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>	Investissement :	- 34 867.74€
	Fonctionnement :	0.00€
	Résultat global :	-34 867.74€

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00€
- un déficit reporté de :	0.00€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00€
- un déficit d'investissement de :	34 867.74€
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un besoin de financement de :	34 867.74€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 :	0.00€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00€
Résultat d'investissement reporté (001) :	DEFICIT 34 867.74€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget de l'exercice 2026 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	34 867.74€
Recettes	34 867.74€
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	34 877.74€
Recettes	34 877.74€

15 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES PLANTES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	140 312.00€
	Réalisé :	5 045,00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	140 312.00€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	135 267.00€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	135 267.00€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 5 045.00€
Fonctionnement :	0.00€
Résultat global :	- 5 045.00€

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0.00€
- un déficit reporté de :	0.00€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0.00€

- un déficit d'investissement de :	5 045.00€
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00€

Soit un besoin de financement de : 5 045.00€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 :	0.00€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00€
Résultat d'investissement reporté (001) :	DEFICIT 5 045.00€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	140 312.00€
Recettes	140 312.00€

Fonctionnement

Dépenses	135 267.00€
Recettes	135 267.00€

16 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES MESANGES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	100 010.00€
	Réalisé :	44 251.91€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	100 010.00€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser :	0.00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	100 010.00€
	Réalisé :	44 251.91€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	100 010.00€
	Réalisé :	44 251.91€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 44 251.91€
Fonctionnement :	0.00€
Résultat global :	-44 251.91€

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0.00€
- un déficit reporté de :	0.00€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0.00€

- un déficit d'investissement de :	44 251.91€
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00€

Soit un besoin de financement de : 44 251.91€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 :		0.00€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)		0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0.00€
Résultat d'investissement reporté (001) :	DEFICIT	44 251.91€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget de l'exercice 2026 :

<u>Investissement</u>		
Dépenses		94 261.91€
Recettes		94 261.91€
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses		100 020.00€
Recettes		100 020.00€

17 – BUDGET ANNEXE ENSEMBLE COMMERCIAL

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévus :	39 676.12€
	Réalisé :	20 443€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévus :	39 676.12€
	Réalisé :	39 676.12€
	Reste à réaliser :	0.00€
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévus :	42 967.87€
	Réalisé :	28 566.06€
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévus :	42 967.87€
	Réalisé :	40 691.57€
	Reste à réaliser :	0.00€
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement :	19 233.12€
	Fonctionnement :	12 125.51€
	Résultat global :	31 358.63€

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 258.44€
- un excédent reporté de :	6 867.07€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 125.51€
- un excédent d'investissement de :	19 233.12€
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un excédent de financement de :	19 233.12€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	12 125.51€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	12 125.51€
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	19 233.12€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget de l'exercice 2026 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	43 783.12€
Recettes	43 783.12€
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	32 359.38€
Recettes	32359.38€

18 – BUDGET COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévus :	1 417 346.34€
	Réalisé :	1 146 759.47€
	Reste à réaliser :	83 313.50€
Recettes	Prévus :	1 417 346.34€
	Réalisé :	494 539.81€
	Reste à réaliser :	555 112.39€
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévus :	1 542 821.20€
	Réalisé :	837 149.35€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes	Prévus :	1 542 821.20€
	Réalisé:	1 608 302.25€
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 652 219.66€
Fonctionnement :	771 152.90€
Résultat global :	118 933.24

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	308 834.70€
- un déficit reporté de :	462 318.20€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 771 152.90€

- un déficit d'investissement de :	652 219.66€
- un excédent des restes à réaliser de :	468 798.89€

Soit un besoin de financement de : 183 420.77€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	771 152.90€
Affectation Complémentaire en réserve (1068)	183 420.77€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	587 732.13€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	652 219.66€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget de l'exercice 2026 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 156 238.93€
Recettes	1 156 238.93€
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 707 027.35€
Recettes	1 707 027.35€

19 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance
Maryse MONTASTIER

Le Maire,
Francis NOUHANT